

Permis F : admission provisoire ou exclusion durable ?

Une exposition itinérante de photographies, témoignages et courts-métrages au sujet des personnes admises à titre provisoire en Suisse romande



Genève, juin 2016

Table des matières

Introduction.....	3
Objectifs et publics cibles	4
Contenu de l'exposition.....	5
Portrait de « Phil ».....	6
Fiche technique	7
Fiche pédagogique.....	8
L'ODAE romand en bref	11

« Se soucier des effets de l'application des lois sur les êtres humains, tel est le rôle de l'ODAE. Il signale, de façon factuelle, les conséquences dramatiques de certaines dispositions pour des personnes en situation de grande fragilité. Ce rôle est essentiel dans notre démocratie. »

Martine Brunschwig Graf, présidente de la Commission fédérale contre le racisme
Juillet 2014

« L'Observatoire fournit des propositions constructives sur la manière d'appliquer les lois sur l'asile et sur les étrangers. Son travail est reconnu et soutenu par les autorités en charge de ces problèmes. »

François Couchepin, ancien chancelier de la Confédération
Juin 2014

Contact

Mélissa Llorens, coordinatrice
Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers
Case Postale 270
1211 Genève 8
info@odae-romand.ch
www.odae-romand.ch
Tél. 022 310 57 30 ; 079 738 80 14

Introduction

Créé en 2007, l'ODAE romand a pour mission de **rendre visible une réalité cachée** en documentant de manière neutre et objective l'histoire de personnes migrantes vivant dans notre pays. Fort des cas que nous transmettent nos quelques 100 correspondantes et correspondants en Suisse romande, nous publions des études approfondies sur des thématiques choisies à partir des réalités du terrain. Ces études sont systématiquement relues par des spécialistes avant leur publication. En 2015, nous nous sommes particulièrement intéressés à la situation des personnes admises à titre provisoire.

La Suisse compte environ **25'000 personnes titulaires d'une admission provisoire (permis F)**. Il s'agit de personnes qui ne remplissent pas les critères pour obtenir l'asile, mais dont le renvoi ne peut être exécuté¹. Ce peut être le cas lorsque la personne provient d'un pays où la violence est généralisée. À titre d'exemple, actuellement plusieurs personnes ressortissantes d'Érythrée, d'Afghanistan et de Syrie se voient octroyer un permis F. Par ailleurs, des personnes gravement malades peuvent obtenir ce statut si elles démontrent qu'elles n'auraient pas accès aux soins nécessaires dans leurs pays.

Près de la moitié des personnes titulaires d'une admission provisoire sont au bénéfice de ce statut depuis 7 ans ou plus. Un nombre important d'entre elles conservent ce statut sur une longue durée voire définitivement. Dans la majorité des cas, l'admission provisoire est levée en raison de l'octroi d'un permis de séjour (permis B ou C voire nationalité), extrêmement rarement en vue d'un renvoi².

Or ce statut limite un certain nombre de droits, notamment en matière de regroupement familial, de liberté de mouvement et d'aide sociale, avec des conséquences non négligeables sur le plan humain. Récemment, le Comité sur l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies a appelé la Suisse à mettre fin à ces restrictions dans l'accès aux droits fondamentaux des personnes admises à titre provisoire, qui plus est sur une longue durée. Par ailleurs, les titulaires d'un permis F présentent souvent des vulnérabilités liées aux traumatismes vécus ou à leurs problèmes de santé. L'instabilité de ce statut, renouvelable d'année en année, ne permet pas de se reconstruire et de se projeter dans l'avenir. Il constitue aussi de facto une **entrave à l'intégration, notamment en matière de formation ou d'emploi, mais aussi sur le plan psychologique**³.

¹ L'admission provisoire est une mesure ordonnée par l'Office fédéral des migrations (ODM) lorsque l'exécution du renvoi n'est pas **possible, licite ou raisonnablement exigible** (art. 83 de la Loi sur les étrangers - LEtr).

² Entre 2001 et 2010, le nombre de levées d'admissions provisoires en vue d'un renvoi varie entre 113 et 370 par années, sur un effectif de 25'000 personnes en moyenne (D. Efonyi-Mäder, D. Ruedin, *Admis provisoires en Suisse : trajectoires à travers les statuts. Résumé*, Etude du SFM, décembre 2014, p. 4).

³ Cf. Sophie Hodel, [Les femmes admises à titre provisoire à Genève : Entre intégration et marginalisation](#), CSP Genève, 2011.

Objectifs et publics cibles

La visée principale du projet de l'Observatoire romand **Permis F : admission provisoire ou exclusion durable ?** est de documenter de façon fiable et précise la problématique évoquée en introduction et de sensibiliser les publics-cibles. Ce faisant, l'ODAE romand entend **favoriser la cohésion sociale et lutter contre le racisme et les préjugés**. L'idée est également de **donner la parole** aux personnes directement concernées et de **montrer la diversité des profils** que recouvre ce statut. Ainsi un **sentiment d'identification** entre le public et les « protagonistes » se met en place. Finalement, ce projet favorise **l'intégration des personnes au bénéfice d'une admission provisoire** en rendant visibles les réalités de leurs vécus. **L'aspect participatif** du projet tend aussi vers cet objectif, puisque les personnes ont activement pris part à la conception de leurs panneaux portraits. En effet, le montage autour de leur photo portrait a été pensé avec elles, afin de traduire leur ressenti par rapport à ce statut d'admis provisoire et ce qu'il signifie pour eux.

Le projet se décline en deux volets. Le premier s'est réalisé en 2015 avec la publication d'un rapport et la conception, en collaboration avec l'association visAgeneve, d'une exposition de photographies, témoignages et courts-métrages. **Alliant créativité artistique et documentation fiable et de qualité**, ce travail a été exposé en octobre 2015 à Genève, sur le Rond-Point de Plainpalais. Suite à ce lancement, des échos très favorables nous sont parvenus quant à la pertinence et l'utilité de l'exposition en tant qu'outil d'information, mais également de lutte contre le racisme et les préjugés.

Le deuxième volet de ce projet a donc pour objectif de présenter l'exposition dans divers lieux et milieux : publics, scolaire, académique, associatif, de quartier et plus encore. Après le lancement à Plainpalais, le Collège de Saussure et l'Institut Florimont à Genève, ont reçu l'exposition lors de semaines sur le thème des migrations et des droits humains. Dix-neuf classes du secondaire I et II ont suivi des présentations effectuées par l'équipe de l'ODAE romand. Enseignants et élèves ont donné un retour positif sur cette activité qui répond à une demande réelle d'informations. Ensuite, l'exposition a été installée durant tout le mois de mars à l'Université de Lausanne grâce à une collaboration avec le Bureau vaudois pour l'intégration des étrangers. Elle a également été exposée en Valais, dans le Collège de l'Abbaye de Saint Maurice et dans les bibliothèques municipales de Vouvry et de Vionnaz, en collaboration avec les déléguées à l'intégration dans ces régions. Vu le succès des premières expériences, l'utilisation de l'exposition dans un but pédagogique est à développer. Tant le contenu que le support peut, dans une certaine mesure être adapté au public visé et aux réalités locales, puisque des déplacements sont prévus dans divers cantons romands. Il serait par exemple possible d'ajouter des informations spécifiques, par exemple des données chiffrées concernant le canton ou la ville où est présentée l'exposition.

Les présentations sur les lieux publics variés et hautement fréquentés visent une population large et hétéroclite. **Cette exposition est également une excellente opportunité afin d'informer les employeurs**, souvent peu au courant des possibilités d'employer des personnes avec un permis F. Les informations contenues dans l'exposition et le rapport qui l'accompagne (consultable en ligne sur odae-romand.ch) peuvent également être utiles à un **public spécialisé dans le domaine de la migration**. Il existe en effet peu d'informations ou de publications qui traitent d'une part des bases légales concernant les permis F et d'autre part des conséquences dans la pratique et sur le plan humain de ces restrictions. Ainsi, cette exposition, éventuellement accompagnée de présentations ou autres activités, peut s'adresser également aux personnes travaillant auprès de la population immigrée ainsi qu'aux étudiants et chercheurs s'intéressant au domaine de l'asile, de la migration et de l'intégration.

Contenu de l'exposition

L'exposition se compose de :

- **4 photographies** de personnes qui vivent avec un permis F et ont été « mise en scène » dans un décor symbolisant leur ressenti par rapport à leur statut. Ces photos sont imprimées sur les 4 panneaux portraits de l'exposition.
- **4 extraits de témoignages** mettant en exergue un aspect problématique du permis F. Ces témoignages sont également imprimés sur les panneaux d'exposition, au verso des photos.
- **1 texte explicatif** sur l'admission provisoire et sur le travail de l'ODAE romand. Ces textes sont également imprimés sur un panneau d'exposition.
- **3 courts-métrages fictifs** mais inspirés de situations réelles autour des restrictions au voyage, au travail et dans la vie quotidienne auxquelles sont confrontées les personnes titulaires d'un permis F
- **1 court-métrage d'animation** expliquant ce qu'est l'admission provisoire

Les films sont diffusés en boucle grâce à un dispositif de projection innovant, spécialement conçu pour l'exposition : une structure en bois en forme de F à l'intérieur de laquelle est installé le matériel de projection. Les films sont visibles depuis des trous percés dans la paroi à 4 endroits différents de la structure.

De nombreuses adaptations sont possibles en fonction du lieu et du public. En effet, les films peuvent être projetés devant une salle grâce à un matériel de projection standard. Un dispositif plus léger peut également être utilisé pour les photos et textes qui peuvent être imprimés sur divers supports. Le contenu de l'un des panneaux portrait est reproduit à la page suivante.



Portrait de « Phil »

« Phil »

J'avais 8 ans quand je suis arrivé en Suisse en 1999 avec ma famille.

Avec le permis F, on n'était pas autorisé à quitter la Suisse, même pour aller dans un pays frontalier. Petit, je ne pouvais pas aller aux camps de classe quand on partait en France. Heureusement aujourd'hui, les élèves reçoivent des autorisations pour les sorties scolaires, mais pour le reste, c'est quasi impossible d'obtenir une autorisation de voyager ! Mes parents qui ont encore un permis F se sentent emprisonnés dans une cage dorée.

Il y a deux ans, mon père voulait aller voir son père mourant au Soudan. Il a demandé un visa de sortie accompagné d'un certificat du médecin de mon grand-père. Ils ne s'étaient pas vu depuis 1992, 21 ans ! Mais il n'a pas reçu l'autorisation et n'a pas pu voir son père avant son décès. Je n'ai jamais vu mon père en si mauvais état.

Aujourd'hui j'ai la nationalité suisse. Ça a tout changé pour moi. J'ai pu visiter plusieurs pays d'Europe, l'Inde et le Maroc. Le fait de savoir qu'on a le droit de sortir du pays, ça fait qu'on se sent libre.





Fiche technique

Dimensions de l'expo montée

Structure en F : 350 x 185 au sol - 180 de haut

Panneaux : 120 cm de large – 180 cm de haut

Surface utilisée : compter entre 40 et 80 m²

Voir le plan de l'exposition en annexe.

Dimensions de l'expo pliée

Environ 10m³ pour les panneaux et la structure en F

Systèmes de lestage des panneaux

Dans le cas d'une présentation à l'extérieur, un système de lestage doit être utilisé. Il n'y a pas besoin de lestage pour une exposition en intérieur.

- Des bidons en plastiques à remplir d'eau peuvent être placés dans la base des panneaux. 3 bidons peuvent être placés dans chaque panneau, pour un poids total de 110 kg par panneau.
- Des blocs de béton peuvent être utilisés si un poids supplémentaire est nécessaire. Il y a en 40, d'un poids unitaire de 36 kg. On peut en disposer 8 sur chaque panneau pour un lestage supplémentaire de 288 kg par panneau.

Durée des films

Restrictions quotidiennes: 4'55"

Obstacles à l'emploi: 4'50"

Entraves à la mobilité: 6'55"

Film d'animation: 3'05"

Matériel de projection (disposé à l'intérieur de la structure en F)

- 4 écrans
- 4 lecteurs DVD
- 2 prises péritel et deux cables Cynch pour relier les lecteurs DVD et les écrans.
- 4 petits systèmes d'enceintes reliés au courant ainsi qu'a la source (lecteur DVD) + une enceinte supplémentaire en cas de problèmes
- 3 multiprises pour alimenter en courant 220 v
- 1 enrouleur pour raccorder à une prise extérieur
- 3 tissus permettant d'isoler les dispositifs à l'intérieur de la structure

Fiche pédagogique

Thèmes : identité, citoyenneté, immigration, discrimination, vivre ensemble

Pistes de questions à poser aux élèves et à discuter pour introduire le sujet

- Qu'est-ce qui constitue mon identité ? Qu'est-ce qui fait que je me sens « chez moi » quelque part ?
- Quelles raisons pourraient me pousser à quitter mon pays ?
- (Suis-je libre de faire des choix ? Qu'est-ce qui me le permet ou au contraire m'en empêche ?)

Questions permettant de contextualiser le sujet

Si votre ville était soudainement bombardée, votre maison détruite, votre famille décimée, où décideriez vous de fuir ?

A : dans le canton voisin ; B: dans le pays voisin ; C : dans un pays lointain

La majorité des gens fuient dans une autre région de leur pays ou dans les pays voisins. 86% des réfugiés sont dans les pays en développement. Un réfugié sur 2 est mineur.

A votre avis, quels sont les pays où il y a le plus de réfugiés ?

La Turquie et le Pakistan sont les pays où il y a le plus de réfugiés. Il y a plus de gens dans le seul camp de Dadaab au Kenya que les demandes d'asile de tous les pays industrialisés.

Qu'est-ce qu'un réfugié et qu'est-ce que l'asile ?

Entendre la définition des élèves avant de leur donner la définition légale, qui est contenue à l'article 3 de la loi sur l'asile (découle de la Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés).

Il stipule : *Sont des réfugiés les personnes qui, dans leur Etat d'origine ou dans le pays de leur dernière résidence, sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques.*

L'asile est un statut de protection internationale octroyé aux réfugiés, en Suisse ils reçoivent un permis B.

À noter : il y a dans cette définition légale une idée de persécution dirigée directement contre la personne et pour des motifs bien spécifiques. Une personne qui fuit son pays car elle y est en danger vu la situation générale (guerre ou pauvreté généralisée) ne sera pas reconnue comme réfugiée, elle n'obtiendra pas le permis B, mais obtiendra l'admission provisoire (permis F).

Ceci peut-être mis en lien avec ce que les élèves ont avancé comme raisons de quitter son pays.

Sur toutes les personnes résidant en Suisse, quelle proportion relève du domaine de l'asile? (réfugiés statutaires, permis F, demandeurs d'asile et déboutés compris)

A : 20% ; B : 10%; C: 5% D: 1% ?

Réponse 1 %. On pense souvent que ce chiffre est plus élevé en raison de l'importance de ce sujet dans les médias et dans le débat politique. La loi sur l'asile est l'une des lois les plus souvent modifiée (et donc votée) de tout l'ordre juridique suisse. Il faut parfois prendre de la distance et remettre les choses dans leur contexte (au niveau national, mais aussi mondial).

Quels types de permis connaissez-vous ?

Le **permis C** : autorisation d'établissement à durée indéterminée. On l'obtient après 10 ans (ou 5 ans dans certains cas) de séjour en Suisse, à certaines conditions.

Le **permis B** : autorisation de séjour valable un an, renouvelable. On l'obtient par le travail, par le mariage avec un.e Suisse, par regroupement familial, pour étudier en Suisse ou lorsque l'on obtient l'asile.

Le **permis F** : admission provisoire, aussi valable un an et renouvelable. Voir plus bas

Le **permis N** : pour les requérants d'asile, c'est-à-dire les personnes qui ont déposé une demande d'asile et sont en attente d'une réponse des autorités.

Le **permis G** : octroyé aux frontaliers qui travaillent en Suisse mais n'y résident pas.

Le **permis L** : séjour de courte durée lié à une activité professionnelle

Les réponses aux questions suivantes sont contenues dans l'exposition, les élèves peuvent donc en trouver les réponses seuls en visitant l'exposition si elle est installée sur place. Dans le cas contraire, les films sont projetés à la classe et les photos et textes imprimés sur des feuilles plastifiées sont distribués aux élèves divisés en groupes.

Qu'est-ce qu'une admission provisoire ?

L'admission provisoire est donnée à une personne qui ne remplit pas les conditions pour obtenir l'asile, mais qui ne peut pas être renvoyée dans son pays. C'est donc une suspension du renvoi. Cela concerne 30'000 personnes en Suisse. Il existe l'admission provisoire ordinaire et l'admission provisoire pour réfugiés.

L'admission provisoire ordinaire est donnée lorsque l'exécution du renvoi est :

- impossible : pour des raisons matérielles, par exemple il n'y a plus d'aéroport dans le pays
- illicite : violerait les traités internationaux signés par la Suisse
- ou inexigible : mettrait la personne en danger, soit parce que son pays est en guerre (par exemple la Syrie actuellement) soit parce qu'elle est particulièrement vulnérable (malade par exemple). Dans 98% des cas c'est ce dernier motif qui justifie l'octroi du permis F.

L'admission provisoire pour réfugiés est octroyée aux personnes reconnues comme réfugiées mais exclues de l'asile au motif :

- qu'elles ont commis un acte répréhensible ou portant atteinte à la sécurité de la Suisse
- ou qu'elles sont devenues réfugiées en quittant leur pays (par exemple Tibétains et Erythréens sont considérés comme des opposants politiques s'ils sortent du pays et risquent d'être persécutés en cas de retour) ou en raison d'actes postérieurs à la fuite

À noter : dans les deux cas, on reconnaît le besoin de protection de la personne et on renonce à son renvoi. À noter également le statut octroyé ne sera pas le même d'un pays à l'autre. Par exemple en Allemagne 80% des Syriens sont actuellement reconnus comme réfugiés contre 20% en Suisse.

Quelles restrictions l'admission provisoire entraîne-t-elle ?

Première chose à retenir : l'admission provisoire est en fait donnée à des personnes qui resteront durablement voire définitivement en Suisse (plus de la moitié sont là depuis plus de 7 ans et la grande majorité reste ensuite au bénéfice d'un permis B – il est extrêmement rare qu'un permis F soit retiré en vue du renvoi.

Mais ce permis entrave leur intégration :

- difficultés d'intégration sur le marché de l'emploi liées à l'intitulé « provisoire » qui ne correspond pas à la réalité
- mobilité entravée : interdiction de sortir de Suisse et de changer de canton de résidence sauf exceptions
- obstacles au quotidien : impossibilité de conclure un abonnement, d'acheter à crédit etc.

Il ne s'agit pas uniquement de restrictions légales mais aussi d'obstacles en lien avec des préjugés ou une méconnaissance de la réalité de ce statut. Pour ces personnes il est psychologiquement difficile de vivre avec ce permis, difficile de se sentir accepté, de trouver sa place. Parfois, leurs droits sont violés exemple : témoignage de Phil - on aurait dû lui donner l'autorisation d'aller voir son père mourant au Soudan. Montre les conséquences quand on n'est pas informés de ses droits et qu'on n'est pas aidé par un.e spécialiste (associations, avocat, assistant social etc.). Montre aussi qu'il faut souvent batailler au quotidien.

Après au moins 5 ans en Suisse les titulaires d'un permis F peuvent obtenir un permis B, mais les conditions sont difficiles à remplir, notamment l'indépendance financière. C'est là que réside le paradoxe : pour obtenir un permis qui faciliterait leur intégration, les titulaires d'un permis F doivent faire preuve... d'intégration !

Pour plus d'informations, le rapport de l'ODAE romand qui est à la base et accompagne cette exposition peut être téléchargé sur le site internet : <http://odae-romand.ch/spip.php?article317>

L'exposition peut servir à alimenter d'autres activités en lien avec différentes disciplines :

- langues (étrangères) : description des photos ; inventer une histoire à partir de la photo, raconter son histoire etc. ...
- français, philosophie, histoire, droit : invitation à réfléchir ou écrire une dissertation sur les thèmes de l'identité, de l'appartenance, de la liberté, des droits fondamentaux etc.
- analyse de l'image

L'ODAE romand en bref

Depuis 2007, l'ODAE s'est donné pour but de rendre visible la réalité vécue par une grande partie des personnes demandeuses d'asile et étrangères en Suisse romande. Grâce à la diffusion d'informations fiables et d'exemples issus de la réalité de terrain, l'Observatoire romand participe à lutter contre les préjugés et idées reçues, favorisant ainsi une meilleure intercompréhension au sein de la société. Il s'agit là d'un travail d'utilité publique.

Fonctionnement

L'ODAE romand reçoit des informations de la part d'un large réseau de correspondant-e-s, travaillant professionnellement ou bénévolement aux côtés de personnes migrantes. Ces informations sont ensuite soigneusement vérifiées puis rédigées sous formes de fiches descriptives ou d'infos brèves. Plusieurs relectures par des spécialistes du droit d'asile et des étrangers sont effectuées avant toute publication sur le site Internet de l'ODAE. Les informations sont diffusées auprès des médias, des organisations actives dans la défense des droits humains et d'un public toujours plus large.

Equipe et comité. L'ODAE fonctionne avec une personne salariée à 80%, assistée par un-e stagiaire à 50%, et soutenue par une large équipe de bénévoles. Les membres du comité, issus de différents cantons romands et œuvrant dans le domaine du droit d'asile et des étrangers ont pour mission d'assurer la gestion stratégique et financière de l'association. Ils soutiennent également l'équipe dans certaines de ses activités et sont le relais de l'Observatoire romand dans leur canton respectif.

Financement

L'ODAE est principalement financé par les dons d'organisations ou d'individus qui sont membres ou sympathisant-e-s de l'association. Certaines villes et communes soutiennent également l'ODAE, mais l'association s'assure auparavant que de telles contributions ne portent pas atteinte à son indépendance et sa neutralité. Ces entrées financières couvrent le fonctionnement de base, mais des ressources supplémentaires doivent être trouvées lorsqu'un projet spécial, qui nécessite un travail d'investigation, d'analyse et de rédaction accru, est mené. C'est le cas du présent projet, qui résulte d'un besoin identifié et exprimé par le réseau et pour lequel l'ODAE romand s'est associé à l'association visAgenève.

Impacts

Depuis sa création, l'ODAE rencontre un large écho auprès des médias qui relaient les cas documentés et les annonces de publications de rapports. Reconnu pour son sérieux, l'ODAE est également sollicité pour fournir des informations de fond sur des sujets d'actualité, touchant un large public. Par ailleurs, au moins trois décisions de tribunaux fédéraux se sont référées à nos publications au sujet des personnes étrangères victimes de violences conjugales et celles ayant des problèmes de santé particulièrement graves.

Partenariat avec visAgenève

L'exposition a été réalisée en partenariat avec l'association visAgenève, qui dispose de l'expertise nécessaire en matière de conception de supports audio-visuels dans le domaine de la migration.

L'association visAgenève a pour but de stimuler, à travers le medium cinématographique, une réflexion autour des problématiques de l'asile, de l'intégration et de la migration à Genève, en intégrant directement à cette réflexion les acteurs concernés.

Moyens mis en œuvre :

- promotion d'une démarche participative autour de travaux en ateliers ;
- création d'espaces de rencontre, de discussion, de production et de diffusion cinématographique ;
- défense de la diversité culturelle en donnant la parole aux migrant.e.s, réfugié.e.s ou requérant.e.s d'asile.

<http://www.visageneve.org/>

